

BRULAGE DE VEGETAUX

DEMANDE D'AUTORISATION DU MAIRE APPLICABLE DU 1^{ER} MARS AU 31 MAI

ARRÊTE PREFECTORAL N° SIDPC 2012-08 DU 6 MARS 2012

(à faire parvenir en mairie au moins quinze jours avant la date prévue pour l'opération)

Nom et domicile du demandeur :

Situation, lieu-dit, superficie des terrains concernés :

(Joindre un plan cadastral et une autorisation du propriétaire en cas de terrain privé)

N° de parcelle cadastrale concernée :

N° de section :

Distance des bois les plus proches mesurée en ligne droite :

Motifs du feu :

Dates et heures prévues : (début et fin du feu)

Moyens de prévention prévus par le demandeur :

Noms des personnes présentes sur le site le jour de l'intervention :

Date et Signature du déclarant

Avis et prescriptions du maire (après avis de la DDT) :

Demande à transmettre par le maire à :

Courrier : Direction Départementale des Territoires - Service du Patrimoine Environnemental – 13, rue des Moulins
CS60350 - 43009 LE-PUY-EN-VELAY

Ou courriel: ddt-spe@haute-loire.gouv.fr